



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8227^e séance

Mardi 10 avril 2018, à 10 h 50

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Meza-Cuadra	(Pérou)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} French
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Kazakhstan	M. Temenov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M. Van Oosterom
	Pologne	M. Radomski
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Suède	M. Skoog

Ordre du jour

La situation dans la région des Grands Lacs

Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de «Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2018/209)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans la région des Grands Lacs

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2018/209)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Congo à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/209, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Je donne maintenant la parole à M. Djinnit.

M. Djinnit (*parle en anglais*) : Depuis le dernier exposé que j'ai fait au Conseil, il y a un an (voir S/PV.7923), mon bureau a continué d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, en étroite collaboration avec l'Union africaine et les autres garants de l'Accord-cadre, à savoir la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et la Communauté de développement de l'Afrique australe. Au cours de la période considérée, mon bureau et moi-même avons axé notre travail sur un certain nombre de domaines critiques.

La première question concerne les forces négatives opérant dans l'est de la République démocratique du Congo. Les forces négatives, notamment les Forces démocratiques alliées, continuent d'attaquer et de terrifier la population, causant des souffrances et des déplacements et alimentant la méfiance entre les pays de la région. Les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) demeurent actives et exercent

un contrôle sur leurs anciens membres désarmés et les personnes à leur charge vivant dans des camps de transit, dont la présence continue exacerbe davantage les tensions avec la population d'accueil. La question des membres de l'ex-Mouvement du 23 mars (M23) toujours en Ouganda et au Rwanda n'est pas encore définitivement réglée.

Sur la base des résultats de la visite effectuée en septembre 2017 par les représentants de pays signataires et des garants de l'Accord-cadre dans l'est de la République démocratique du Congo, que mon bureau a favorisée, les dirigeants de la région ont, à la huitième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, tenue à Brazzaville le 19 octobre 2017, adopté les décisions suivantes, entre autres.

Ils ont demandé le renforcement de la Brigade d'intervention de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et le rapatriement, sans condition et au plus tard le 20 octobre 2018, des combattants des FDLR et des personnes à leur charge vivant dans des camps en République démocratique du Congo, ainsi que celui des membres de l'ex-M23 qui se trouvent toujours au Rwanda et en Ouganda.

L'étape suivante consiste au lancement prévu à Goma à la fin de ce mois du Mécanisme conjoint de suivi sur le rapatriement des combattants désarmés et des personnes à leur charge.

Deuxièmement, j'en viens à l'appui à un dialogue pacifique et à des processus électoraux. Notre démarche reste axée sur les situations que connaissent la République démocratique du Congo et le Burundi, deux pays centraux de l'Accord-cadre.

En République démocratique du Congo, malgré les progrès réalisés dans les préparatifs des élections, des tensions persistent entre le Gouvernement et l'opposition au sujet des conditions dans lesquelles se tiendront les élections. Au cours de la période considérée, je me suis particulièrement efforcé de mobiliser un appui régional et international concerté à la mise en œuvre de l'Accord du 31 décembre 2016 et à la tenue d'élections pacifiques et crédibles. À cet égard, nous avons encouragé les garants de l'Accord-cadre à prendre des initiatives et avons noué des contacts avec les principales parties prenantes congolaises.

Dans le même but, j'ai maintenu des contacts étroits avec les dirigeants de la région, en particulier avec le Président Sassou Nguesso, de la République

du Congo, et avec le Président Lourenço, de l'Angola, compte tenu de leur rôle et de leur mobilisation s'agissant de la République démocratique du Congo, ainsi qu'avec l'Union africaine et d'autres partenaires. Tout récemment, j'ai facilité une consultation à Addis-Abeba entre le Président de la Commission de l'Union africaine et des représentants des garants et des Envoyés spéciaux pour la région des Grands Lacs.

En ce qui concerne le Burundi, la situation politique et des droits de l'homme reste très préoccupante, en particulier parce que le pays s'oriente vers la tenue d'un référendum pour une réforme constitutionnelle. En consultation avec l'Envoyé spécial Kafando, j'ai saisi toutes les occasions pour encourager les dirigeants de la région à rester concentrés sur la crise et à appuyer les efforts de la facilitation de la Communauté d'Afrique de l'Est pour garantir des avancées dans le dialogue inter-burundais et pour préserver l'héritage de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi.

Troisièmement, il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes des conflits dans la région. À cet égard, la poursuite de l'exploitation et du commerce illicites des ressources naturelles de la République démocratique du Congo contribue, comme nous le savons, au financement de forces négatives et prive le pays de sources critiques de croissance et de développement. Comme l'a recommandé la réunion sur les ressources naturelles que nous avons organisée conjointement avec la CIRGL en juillet 2017, mon bureau continuera d'encourager un engagement politique accru de la part des pays du champ afin de maîtriser le trafic de ressources depuis la République démocratique du Congo.

Les violations des droits de l'homme et l'impunité restent au cœur de l'instabilité dans la région. Les récents cas d'extradition de chefs de groupes armés sont encourageants, mais des efforts plus concertés sont nécessaires pour faire progresser la coopération judiciaire. En collaboration avec la CIRGL, nous travaillons à rendre fonctionnel le Réseau de coopération judiciaire que nous avons créé conjointement en 2016.

La situation humanitaire en République démocratique du Congo et dans la région est une source de vive préoccupation pour nous tous et exige qu'on lui accorde plus d'attention. De concert avec la CIRGL et avec l'aide de l'équipe régionale de l'ONU, en particulier le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, mon bureau se prépare à organiser des consultations entre les parties prenantes sur le déplacement forcé afin

de les sensibiliser à l'ampleur du problème pour qu'ils se mobilisent plus fermement en faveur de solutions durables au conflit et au déplacement dans la région.

En outre, au sein de l'équipe régionale de l'ONU, nous avons continué à mettre en œuvre le Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs, démarche transfrontalière contribuant à lutter contre les causes profondes du conflit. Nous aidons également les femmes, les jeunes et la société civile pour leur permettre de jouer un rôle clef dans la promotion des objectifs de l'Accord-cadre. Par exemple, nous préparons actuellement, en coopération avec la CIRGL et les médiatrices de l'Union africaine, initiative baptisée #FemWise, des missions conjointes de haut niveau au Burundi, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et au Soudan du Sud, afin de promouvoir le rôle des femmes dans les processus politiques et de paix.

Enfin, nous continuons de mobiliser les dirigeants de la région à travers les mécanismes de gouvernance de l'Accord-cadre, dans le but d'encourager le dialogue et la coopération entre les pays signataires. Le Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre et son comité d'appui technique sont en effet indispensables pour garantir une mobilisation politique soutenue au regard des engagements régionaux contractés au titre de l'Accord-cadre et pour traiter des questions litigieuses. Je constate avec satisfaction qu'il y a des signes d'une appropriation accrue, comme en témoigne la disposition de l'Ouganda – après l'Angola et la République du Congo – à prendre la présidence du Mécanisme régional de suivi dans le courant de l'année.

En février, nous avons célébré le cinquième anniversaire de l'Accord-cadre. À cette occasion, nous avons tenu des consultations à Addis-Abeba, les 26 et 27 février, afin d'examiner sa mise en œuvre. Cette initiative faisait suite à l'adoption de la résolution 2389 (2017), qui invitait le Secrétaire général à dialoguer à haut niveau afin d'évaluer les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre et à faire part de ce qu'il envisageait pour l'avenir. Il est apparu que, en dépit de la lenteur des progrès, et même s'il n'a pas encore pleinement répondu aux attentes qu'il a suscitées, l'Accord-cadre demeure un outil essentiel pour promouvoir la coopération, la paix et la sécurité dans la région, en complémentarité avec le Pacte de 2006 sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs.

Des progrès ont été notés dans plusieurs domaines, comme la défaite du mouvement rebelle du

M23, l'affaiblissement des FDLR et la mise en place de mécanismes de renforcement de la confiance, ainsi qu'une coopération et une intégration économiques accrues. Toutefois, les participants ont souligné qu'une volonté politique plus affirmée était nécessaire pour donner pleinement effet aux engagements pris au titre de l'Accord-cadre. Ils ont aussi fait observer que la méfiance entre les pays du champ continue également de faire obstacle aux progrès.

(l'orateur poursuit en français)

Il est ressorti des discussions tenues à Addis-Abeba que les pays signataires doivent, avec l'appui de la communauté internationale, renforcer leurs efforts en vue d'instaurer une paix durable dans la région. À cet égard, je voudrais souligner le rôle important que les organisations régionales jouent dans la recherche d'une solution durable à l'instabilité dans la région. Aussi souhaiterais-je rappeler les priorités suivantes, qui devraient orienter notre action collective.

Premièrement, il faut s'employer, avec plus de résolution, à dissiper la méfiance entre les pays au cœur des Grands Lacs, à savoir la République démocratique du Congo, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi. À cet égard, je salue l'engagement soutenu des dirigeants de la région et de l'Union africaine. Lors de ma récente rencontre, le 29 mars, avec le Président Sassou Nguesso, en sa qualité de Président de la CIRGL et de Président du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre, nous avons discuté des possibilités de renforcement des relations entre ces pays par le recours aux bons offices des dirigeants de la région.

Deuxièmement, nous devons continuer, dans les prochains mois, à porter toute notre attention sur la situation en République démocratique du Congo, tant sur le plan sécuritaire dans l'est du pays qu'en ce qui concerne le processus électoral. Alors que des mesures sont examinées pour renforcer l'efficacité de la Brigade d'intervention de la MONUSCO, il convient également de s'attaquer au financement des groupes armés en luttant efficacement contre l'exploitation illicite et le trafic des ressources naturelles. Par ailleurs, toutes les parties concernées doivent s'engager pleinement au rapatriement des combattants étrangers désarmés. En outre, afin d'assurer la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016 et de créer les conditions d'un processus électoral inclusif et crédible en République démocratique du Congo, il est primordial que le Conseil de sécurité reste uni dans son soutien aux efforts en cours de la région.

Troisièmement, nous ne devons pas perdre de vue la situation au Burundi. Un plus grand engagement des dirigeants de la région et de l'Union africaine, avec le soutien des Nations Unies, est nécessaire afin de revigorer le dialogue entre toutes les parties prenantes au Burundi, conduit par la Communauté d'Afrique de l'Est et son facilitateur, M. Benjamin Mkapa.

Quatrièmement, les pays de la région et les acteurs humanitaires doivent s'entendre pour proposer des solutions régionales durables à la crise humanitaire préoccupante qui sévit dans les Grands Lacs. J'espère que les consultations avec les parties prenantes que nous comptons faciliter avec la CIRGL y concourront.

Enfin, il me semble qu'à un moment donné, les Nations Unies doivent, en collaboration avec les dirigeants de la région, évoquer le problème du chevauchement des mandats et des objectifs entre l'Accord-cadre et le Pacte de la CIRGL, en tenant compte des avantages comparatifs de chaque instrument et de la nécessité d'assurer complémentarité et synergie entre ces deux mécanismes.

Les Grands Lacs restent l'une des régions les plus volatiles et les plus complexes du continent, et ce, quand bien même celle-ci pourrait sensiblement contribuer à la stabilité et au développement de l'Afrique. J'encourage le Conseil de sécurité à continuer d'exhorter toutes les parties prenantes à œuvrer en faveur de l'objectif commun consistant à apporter paix, stabilité et développement durables à la région et aux populations.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Djinnit de son exposé très instructif.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République du Congo.

M. Balé (République du Congo) : La séance du Conseil de sécurité ce jour s'inscrit dans le cadre commémoratif du cinquième anniversaire de la signature de l'Accord-cadre d'Addis Abeba, pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. C'est une des perceptions que nous inspire la lecture du paragraphe 24 de la résolution 2389 (2017). Je voudrais donc remercier le Conseil d'avoir associé à cette séance commémorative la double présidence en exercice du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), dont les destinées ont été confiées au Président Denis Sassou Nguesso. Ainsi se présente à nous l'occasion de partager le regard de la région avec les membres du Conseil.

Je sais gré à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Said Djinnit, dont l'exposé détaillé nous éclaire sur la tragédie qui se déroule sous nos yeux. Mais l'espoir d'un avenir prospère est possible à travers cet outil de coopération régionale qu'est l'Accord-cadre. Cinq années après la signature, le 24 février 2013, de l'Accord historique d'Addis-Abeba, le moment est certes venu d'évaluer le degré d'engagement de chacun des signataires de cet instrument qui augurait tant d'espoir, notamment avec la consécration de la fin de l'emblématique rébellion connue sous le nom de Mouvement du 23 mars.

La séance de ce jour vient s'inscrire dans la dynamique des actions de la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs, et plus particulièrement celle de son septième sommet ordinaire et de la huitième Réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, qui se sont tenus à Brazzaville, en République du Congo, le 19 octobre 2017. Le Sommet de la CIRGL a examiné la situation politique et sécuritaire dans la région à l'aune du thème « Accélérer la mise en œuvre du Pacte en vue d'assurer la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs ». On retiendra, entre autres, du Sommet de Brazzaville qu'il a adopté les recommandations du mécanisme d'autofinancement de l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, qui constitue un outil indispensable à la réussite de la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs. Cette lutte a pour but d'éradiquer ce fléau, et à terme de parvenir à la gestion durable des ressources naturelles, qui est l'un des six piliers du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs.

Quant aux conclusions de la réunion du Mécanisme régional de suivi, elles pourraient se résumer aux recommandations suivantes : neutralisation des forces négatives; rapatriement des combattants désarmés; dialogues et processus politiques dans la région. L'Envoyé spécial nous a détaillé les remèdes que nous comptons mettre en œuvre pour éradiquer ce fléau. L'Envoyé spécial, qui travaille en étroite collaboration avec les pays de la sous-région et dont les consultations régulières sont appréciées par la présidence en exercice, a circonscrit toutes ces questions de manière exhaustive. Je vais limiter mes propos à un synopsis des activités de la présidence combinée du Mécanisme régional de suivi et de la CIRGL.

Depuis la tenue du septième Sommet de la CIRGL et de la huitième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération d'Addis-Abeba, le 19 octobre 2017 à Brazzaville, le Président en exercice de ces deux organes a suivi avec constance l'évolution de la situation politique et sécuritaire dans les pays de la région. L'attention particulière portée à la situation en République démocratique du Congo est sans conteste à la mesure de la place stratégique qu'occupe ce pays dans la région des Grands Lacs.

Cinq mois après la tenue du septième Sommet ordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, des efforts ont été menés en vue de la stabilisation de la sous-région. Les événements observés dans la région, et particulièrement en République démocratique du Congo, ont conduit la CIRGL à tenir deux réunions tripartites, à Brazzaville le 9 décembre 2017 et à Kinshasa le 14 février 2018. Ces rencontres au sommet ont été placées sous les auspices du Président en exercice de la CIRGL et du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre, le Président Sassou Nguesso, entouré de ses pairs de la République d'Angola et de la République démocratique du Congo, les Présidents João Manuel Gonçalves Lorenço et Joseph Kabila Kabange. Ils se sont donné rendez-vous à Luanda pour un troisième sommet tripartite.

Ces consultations tripartites ont permis l'examen de la situation politique et sécuritaire de la sous-région, et particulièrement de l'évolution du processus électoral en République démocratique du Congo. La situation sécuritaire préoccupante dans l'est de la République démocratique du Congo était également au centre de leurs échanges, qui se sont conclus par une condamnation ferme de l'activisme des groupes armés. Ces consultations, parfois élargies à la société civile ou à d'autres parties prenantes, ont permis au Président du Mécanisme régional de suivi d'avoir, le 9 janvier dernier à Brazzaville, des entretiens avec le Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo, le cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, à la tête d'une délégation d'évêques catholiques, à la suite de la répression des marches de catholiques qui ont eu lieu le 31 décembre 2017 à Kinshasa.

Le 10 janvier 2018, le Président de la CIRGL, fort des conclusions du dernier Sommet relatives à la stabilisation et au développement de la région, avait appelé l'attention du Secrétaire général, M. António

Guterres, et du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, sur la nécessité d'une décision concernant la neutralisation des forces négatives suite à la recommandation sur le renforcement de la Brigade d'intervention de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, en vue de l'adapter aux nouveaux défis liés à la lutte contre les forces négatives opérant dans l'est de la République démocratique du Congo, afin de maintenir la pression militaire et d'intensifier les opérations contre ces groupes armés, en particulier les Forces démocratiques alliées, les Forces démocratiques de libération du Rwanda et Kamuina Nsapu, qui continuent de déstabiliser ce pays.

Ainsi donc, au cours de la période considérée, force est de reconnaître que le processus électoral en République démocratique du Congo a connu des avancées notables. Depuis la publication du calendrier électoral le 5 novembre 2017, l'ancrage du pays pour la tenue des élections le 23 décembre 2018 a été fortement établi.

Mais ces avancées ne doivent pas occulter les nombreux défis qui pourraient compromettre la réussite du processus. Il s'agit notamment du respect de la feuille de route par l'ensemble de la classe politique, du financement des élections et de la logistique indispensable à leur réalisation, des difficultés pour atténuer les revendications de l'opposition, désormais reprises par l'Église catholique et d'autres confessions religieuses, et de la sécurisation du pays par rapport à l'activisme des groupes armés.

Nous entamons la phase critique du processus. Nous exhortons la classe politique et la société civile congolaises à prendre la juste mesure des enjeux en faisant preuve de plus de responsabilité et de dépassement et en privilégiant l'intérêt général, aux fins de garantir un processus électoral apaisé. Dans cette entreprise, il y a la part de la communauté internationale dont l'appui et l'accompagnement s'avèrent déterminants. En conséquence, il faut, en amont, et ce dans le respect de la souveraineté et de l'indépendance de la République démocratique du Congo, que les parties à l'Accord-cadre et les garants honorent leurs engagements, notamment dans la mobilisation régionale et internationale en faveur de la paix et de la stabilité dans ce pays, et en même temps œuvrent en faveur de la mise en œuvre de la feuille de route électorale.

Au Kenya, s'il faut saluer l'engagement pris le 9 mars 2018 par le Président Uhuru Kenyatta et le chef de l'opposition, Raila Odinga, de réconcilier le pays, il

n'en demeure pas moins que le processus de réconciliation doit être soutenu par l'accompagnement des principaux acteurs.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la feuille de route de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, le Président de la CIRGL et du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre et ses pairs ont déploré la persistance de la violence en République centrafricaine et réitérent leur appel à la communauté internationale afin qu'elle apporte son soutien plus ferme au processus de stabilisation et de réconciliation nationale. Les groupes armés sont appelés à cesser toute hostilité et à participer au processus de paix sous l'égide de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

Le Président de la CIRGL et du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre suit avec une attention soutenue le processus de dialogue conduit par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Il a soutenu les efforts du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan et le Soudan du Sud et tous les mécanismes de l'Union africaine appuyant les avancées obtenues par l'IGAD dans la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud d'août 2015.

Au Burundi, le suivi du processus a permis de noter qu'un référendum constitutionnel est prévu en mai 2018. Toutefois, le processus de dialogue conduit par la Communauté d'Afrique de l'Est, bien que grippé, devra être relancé sous l'impulsion du médiateur, le Président Museveni, et du facilitateur, l'ancien Président Mkapa. L'implication de l'Union africaine, qui a maintenu le dialogue avec les dirigeants de la région sur les voies et moyens de promouvoir l'action de la Communauté d'Afrique de l'Est, est suivie avec grand intérêt. La libération de 740 détenus, dont une majorité ont été condamnés pour participation au mouvement insurrectionnel de 2015, est un motif d'apaisement de la crise sociopolitique dans ce pays. Il convient de le noter. S'agissant des relations entre le Rwanda et le Burundi, le Président de la CIRGL et du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre poursuit ses efforts pour décriper le climat et améliorer les relations entre les deux pays.

La problématique de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs, théâtre de conflits de plusieurs décennies, s'associe indubitablement à celle du développement, l'une conditionnant l'autre. Il nous faudrait d'ores et déjà nous projeter au-delà des échéances électorales,

qui ne sauraient être une fin en soi. La pérennisation de la paix et de la stabilité dans la région, à laquelle les peuples aspirent, nécessitent aussi d'autres ressorts que les consultations électorales. Nous l'avons dit et nous ne pouvons que nous rendre à cette évidence, la République démocratique du Congo est indubitablement le centre névralgique de la région des Grands Lacs, et ce n'est pas en vain quelle constitue la pierre angulaire de l'Accord-cadre. Il est de notre devoir de l'aider à recouvrer une stabilité durable pour qu'elle joue le rôle auquel ses immenses potentialités la prédisposent et qu'elle se déploie comme le catalyseur de l'intégration, un vecteur de paix et de stabilité.

L'Accord-cadre, avec son mécanisme régional de suivi, reste un mécanisme essentiel pour parvenir à une paix et une stabilité durables dans ce pays et dans la région. C'est pourquoi la communauté internationale dans son ensemble doit se mobiliser autour des efforts des pays de la région dans le cadre d'une coopération renforcée et coordonnée. La mise en œuvre de l'Accord-cadre appelle plus d'engagement politique de la part des signataires pour lui donner corps et vie.

Je voudrais ici, pour terminer, assurer le Conseil de l'engagement constant du Président Denis Sassou N'Goussou en sa triple qualité de Président en exercice de la CIGRL, de Président du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre et de Président du Congo, partie à l'Accord-cadre. Il appuiera toute initiative qui concourt à coordonner nos actions et à renforcer la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales pour servir les nobles causes de la paix, particulièrement dans la région des Grands Lacs.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Balé pour son exposé instructif.

Il donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Delattre (France) : Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement M. Djinnit pour sa présentation très éclairante mais aussi pour son travail remarquable et son engagement sans faille en faveur de la paix dans la région des Grands Lacs. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Balé, Représentant permanent de la République du Congo, en sa double qualité de représentant de la présidence du Mécanisme de suivi de l'Accord-cadre et de la présidence de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Cinq ans après la signature de l'Accord-cadre, il était important que le Conseil de sécurité puisse faire le point sur sa

mise en œuvre et réfléchir aux moyens d'avancer dans son application. La dimension régionale de la crise des Grands Lacs ne doit, en effet, pas être perdue de vue.

Notre souhait le plus cher, en tant que partenaire proche des pays de la région et membre permanent du Conseil de sécurité, est de les voir consolider leur trajectoire sur la voie d'une paix et d'une stabilité durables, qui leur permette enfin de valoriser leurs ressources naturelles pour assurer le bien-être de leur population et de se concentrer sur leur développement.

Cette trajectoire passe par un renforcement de la stabilité politique, de la légitimité démocratique des institutions, et de la lutte contre l'impunité. Dans ce cadre, la situation politique et sécuritaire en République démocratique du Congo revêt une importance particulière. Les élections prévues le 23 décembre 2018 doivent permettre, pour la première fois, une alternance pacifique du pouvoir. Sans élections crédibles et acceptées par tous, c'est la stabilité du pays et de toute la région qui est en jeu. Pour y parvenir, il est essentiel d'assurer le respect du calendrier électoral et la confiance dans le processus d'organisation des élections, par son ouverture et sa transparence. Il faut également que soit mis en place un climat apaisé, dans lequel tous les candidats peuvent se déclarer et faire campagne librement, sans craintes de représailles.

Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales est crucial pour la tenue d'élections libres, crédibles, transparentes et apaisées. Dans ce contexte, nous saluons l'engagement des pays de la région dans le suivi et l'accompagnement des Congolais sur la voie d'une organisation ouverte, libre et pacifique des élections.

Cette trajectoire passe également par une meilleure intégration régionale pour garantir la bonne coopération entre les États de la région. C'est en créant cette interdépendance, grâce aux avantages comparatifs de chacun et au bénéfice de tous, que la région connaîtra un véritable décollage économique et de développement. C'est un objectif privilégié par l'Union africaine et par la France, qui a adapté ses politiques de soutien et ses instruments afin d'inscrire son action dans une perspective régionale.

Ainsi, l'Institut français de Goma, la « Halle des volcans », inauguré il y a six mois, en conjuguant francophonie et plurilinguisme, formation et nouvelles technologies, souhaite s'adresser à la jeunesse de toute la région. En effet, cet outil n'est pas seulement destiné

à la jeunesse congolaise mais, au-delà des frontières si proches, à celle d'Ouganda, du Rwanda, du Burundi, pour créer des projets et des aspirations communes visant un partenariat régional effectif.

Pour y parvenir, la mise en œuvre pleine et entière de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba est essentielle. La France se réjouit de l'engagement renouvelé des pays de la région en ce sens. La réunion du Mécanisme de suivi, le 19 octobre dernier, a établi des objectifs ambitieux, concernant notamment le rapatriement des combattants désarmés. La France encourage les pays de la région à tout faire pour que ces objectifs soient mis en œuvre pleinement. Cet engagement est d'autant plus essentiel que les forces négatives continuent d'agir dans la région. Le règlement durable de ce problème requiert une action décisive dans trois domaines, et les organisations régionales, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs comme la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ont un rôle clef à jouer.

L'engagement militaire contre les groupes armés, d'abord. C'est notamment le rôle de la Brigade d'intervention de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) fournie par la SADC. Le mandat renouvelé de la MONUSCO doit pouvoir lui permettre de retrouver sa capacité de mobilité pour mener des actions offensives décisives, comme elle l'a fait pour le Mouvement du 23 mars (M23).

L'action politique, ensuite, pour démobiliser, rapatrier et réintégrer ces combattants dans leurs pays d'origine. Je pense notamment aux Forces démocratiques de libération du Rwanda et aux ex-combattants du M23, mais aussi à ceux du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) qui sont en République démocratique du Congo depuis bientôt deux ans. Des progrès ont été faits en ce qui concerne le M/APLS dans l'opposition et des engagements pris concernant les autres groupes. Je m'en réjouis.

La lutte contre les trafics illégaux de ressources naturelles, enfin. Ces trafics alimentent ces groupes armés, contribuent à leur survie et nourrissent une économie de guerre et de prédation. Tant que ces trafics subsisteront, aucune stabilisation durable ne pourra être envisagée. Une action forte et concertée des pays de la région est nécessaire, ainsi qu'un engagement continu des partenaires internationaux pour la transparence des industries extractives et une meilleure traçabilité des minerais. Dans ce contexte, la détermination de la

Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la concertation qu'elle conduit avec le Groupe d'experts des Nations Unies, illustrée chaque année par la réunion conjointe, à Paris, du Forum de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur les chaînes d'approvisionnement en minerais responsables, méritent d'être saluées.

Cinq ans après la signature de l'Accord-cadre, des progrès visibles et notables dans sa mise en œuvre seraient un signe extrêmement positif de l'engagement de tous les pays signataires pour la stabilité et le développement de la région des Grands Lacs. Que le Conseil soit assuré que la France continuera à apporter tout son soutien aux pays de la région dans cette entreprise.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Saïd Djinnit, de son exposé détaillé sur la situation générale dans la région des Grands Lacs ces six derniers mois. Je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur Balé, Représentant permanent de la République du Congo, de sa présence au Conseil aujourd'hui et de sa déclaration très utile.

Nous apprécions vivement l'importante contribution que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Djinnit, fait en faveur de la paix dans la région des Grands Lacs. Il faut dire aussi que nous continuons, bien entendu, de lui être très reconnaissants de la contribution considérable qu'il a apportée, dans son rôle précédent, à la paix dans la Corne de l'Afrique.

Cinq ans après la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, la situation en matière de sécurité dans la région des Grands Lacs reste très préoccupante, malgré les nombreux efforts faits pour trouver des solutions pacifiques aux conflits dans la région. La persistance de l'instabilité dans les pays de la région des Grands Lacs a entraîné le déplacement de nombreuses personnes et causé une grave crise humanitaire, qui requiert une attention particulière. Mais nous notons aussi que des progrès modestes ont été enregistrés dans certains des pays de la région en proie au conflit.

Pour des raisons évidentes, je me concentrerai sur la République démocratique du Congo. On ne saurait perdre de vue le défi auquel est confrontée la République démocratique du Congo en raison de la présence de nombreux groupes armés opérant dans la partie est du pays et de ses lourdes conséquences pour la sécurité du

pays et de la région. C'est pourquoi nous pensons qu'il importe au plus haut point de relever ce défi, notamment dans le contexte de la coopération entre les pays de la région, dans le cadre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général Djinnit et le Représentant permanent de la République du Congo d'avoir insisté sur le rôle destructeur des forces négatives, notamment en ce qui concerne la préparation des élections. Nous espérons que le Conseil verra dans cette question un sérieux défi. Compte tenu de la situation, nous nous félicitons une fois de plus des progrès accomplis dans le processus électoral en République démocratique du Congo et des mesures prises jusqu'à présent par le Gouvernement pour organiser les élections. Nous espérons que davantage d'efforts seront déployés pour promouvoir les mesures de confiance, qui, nous le pensons, sont essentielles pour instaurer l'atmosphère nécessaire à la tenue réussie des élections cette année.

Par ailleurs, il est absolument indispensable que toutes les parties congolaises fassent preuve de la plus grande retenue, s'abstiennent de faire des déclarations incendiaires, désamorcent les tensions politiques prévalant dans le pays et tirent profit de la dynamique positive ainsi créée pour mettre en œuvre l'accord politique du 31 décembre 2016, qui est le seul cadre viable pour sortir de l'impasse politique actuelle dans le pays.

Nous remercions les pays de la région du rôle qu'ils jouent, en particulier le Président Denis Sassou Nguesso, en sa qualité de Président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. La confiance est d'une importance critique, non seulement en affaires, mais peut-être encore davantage en politique. C'est dans cet esprit que nous accordons beaucoup d'importance au rôle du Président congolais, M. Sassou Nguesso. Nous pensons qu'une coordination accrue entre la CIRGL, l'ONU, l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et d'autres partenaires internationaux sera déterminante pour garantir le bon déroulement des élections. Tout en prenant note de l'amélioration générale des conditions de sécurité au Burundi, la situation politique actuelle ne peut être réglée que pacifiquement par un dialogue inclusif sur la base de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi et de la Constitution burundaise.

Il est impératif de veiller à ce que les efforts en cours en vue d'une réforme constitutionnelle soient menés sur la base d'un large consensus entre toutes les parties prenantes, de manière à préserver la sécurité et la stabilité du pays. Le processus de paix mené par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) à cet égard reste très important. Nous pensons que la coordination et la cohérence entre la CAE, l'Union africaine et l'ONU sont essentielles pour faire progresser le processus de paix.

Le travail du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région restent absolument déterminants pour l'avenir. Nous nous félicitons des résultats de la réunion tenue à Addis-Abeba le mois dernier à l'occasion du cinquième anniversaire de la signature de l'Accord-cadre, qui a rassemblé des représentants des pays signataires et des garants afin d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre. Nous constatons qu'au bout de cinq ans, de lourds défis subsistent. Étant donné les dynamiques régionales et les défis multidimensionnels qui persistent, on ne saurait trop insister sur la nécessité de redoubler d'efforts en vue de la pleine mise en œuvre de l'Accord-cadre.

Enfin, nous sommes tout à fait d'accord avec les domaines prioritaires identifiés dans le rapport en ce qui concerne l'instauration de la paix dans les pays de la région des Grands Lacs.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier la délégation péruvienne d'avoir convoqué cette séance ainsi que l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, M. Djinnit, de son exposé instructif. Nous remercions également le Représentant permanent de la République du Congo, M. Balé, des informations très éclairantes qu'il vient de nous fournir.

Je veux également saisir cette occasion pour transmettre nos condoléances à l'Église catholique en République démocratique du Congo suite à l'assassinat d'un prêtre, abattu dimanche dernier par des éléments armés non identifiés alors qu'il venait de célébrer une messe.

La région des Grands Lacs est d'une importance stratégique pour le continent africain, et la stabilité dans cette région est liée à celle de tout le continent. Il importe que les pays qui la composent, qui ont beaucoup d'intérêts et de défis en commun, soient capables

de trouver un terrain d'entente pour tenter d'aborder leurs problèmes. À cet effet, ils disposent de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé à Addis-Abeba le 24 février 2013, qui reste un instrument très utile.

Pour stabiliser la région des Grands Lacs, il convient de créer un environnement favorable et de promouvoir le développement économique régional. Si la paix et la sécurité régnaient, le grand potentiel que recèlent ces pays et leurs ressources naturelles permettraient l'essor de cette région importante, puisqu'avec la paix, ils n'auraient pas à dépenser les énormes sommes d'argent qu'ils gaspillent aujourd'hui dans des conflits armés qui les laissent exsangues. La communauté internationale doit aider ces pays en contribuant à développer les secteurs économiques clefs.

Pour la République de Guinée équatoriale, il importe que les pays de la région définissent des politiques qui favorisent à la fois la confiance, les relations de bon voisinage et le règlement des désaccords par un dialogue direct, franc et inclusif, et qui respectent également la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des autres pays. Nous espérons que la communauté internationale, sur la base du respect de la souveraineté et de l'opinion du Gouvernement de la République démocratique du Congo, aidera le pays à mettre en oeuvre les accords politiques, à approfondir la réforme du secteur de la sécurité, à renforcer la gouvernance dans l'est de son territoire, à promouvoir la réconciliation nationale et à œuvrer à instaurer la paix et la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région.

Les pays voisins et les organisations régionales et sous-régionales ont un rôle important à jouer de concert avec la communauté internationale. Les dirigeants des pays voisins, l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et la Communauté d'Afrique de l'Est disposent d'avantages inégalés pour régler la question du Burundi, la question de la République démocratique du Congo et d'autres questions.

À cet égard, nous saisissons cette occasion pour exprimer la gratitude de la République de Guinée équatoriale au Président de la République du Congo, S. E. M. Denis Sassou Nguesso, en sa double qualité de Président de la CIRGL et du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre, ainsi qu'au Président de l'Angola, S. E. M. João Lourenço, pour les efforts qu'ils

déploient tous deux afin de trouver une solution aux problèmes que connaissent la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs.

La situation en République démocratique du Congo est cruciale pour la stabilisation globale de la région, et il importe que la communauté internationale l'accompagne dans ce processus. Le pays s'apprête à affronter une étape décisive avec la tenue d'élections en décembre prochain, qui, nous l'espérons, permettront d'entamer une nouvelle phase pour l'avenir de tous les Congolais. Le processus post-électoral en République démocratique du Congo sera tout aussi important que la situation actuelle, et c'est pourquoi les scénarios possibles doivent être examinés attentivement. La stabilité de ce pays est déterminante pour toute la région. Il importe que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo mène à bien sa tâche délicate et collabore étroitement avec le Gouvernement. Tous les acteurs en présence en République démocratique du Congo doivent unir leurs efforts et s'efforcer de combler leurs différences, tout en privilégiant les intérêts de tous les Congolais.

Il est gratifiant de constater que la situation au Burundi se stabilise et que les membres du Conseil sont parvenus à se mettre d'accord sur une déclaration concernant ce pays. Nous espérons que les Burundais seront en mesure de régler leurs problèmes en interne, par le biais de négociations.

Pour terminer, je voudrais appeler l'ONU à continuer de jouer un rôle de premier plan et à coordonner tous les efforts et mécanismes visant la stabilisation et le développement de cette importante région. La Guinée équatoriale est disposée à apporter sa modeste contribution à ce processus.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'ai voulu prendre la parole parce que nous sommes à une jonction importante dans cette région. Je tiens également à souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité au Représentant spécial du Secrétaire général et, à travers lui, à remercier la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour tout ce qu'elle accomplit. Le fait que l'Ambassadeur du Congo nous ait présenté des informations actualisées nous est par ailleurs extrêmement utile. Et je tiens, d'emblée, à dire à mon ami l'Ambassadeur de la Guinée équatoriale que la contribution de son pays n'a rien de modeste, bien au contraire.

Cinq années se sont écoulées depuis que l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région a été signé. Il s'est révélé crucial pour les efforts visant à instaurer la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs. Mais, comme le Représentant spécial et l'Ambassadeur du Congo l'ont clairement énoncé, la République démocratique du Congo a toujours été au cœur de cet Accord-cadre, et la situation dans ce pays – véritable centre névralgique – a des répercussions sur la stabilité de toute la région. Comme le Conseil en a débattu ces derniers jours, nous nous trouvons à présent à un tournant décisif. L'évolution de la situation en République démocratique du Congo au cours des prochains mois pourrait avoir une influence déterminante sur la stabilité de la région tout entière. L'alternative est simple : nous pouvons assister soit à une amélioration de la situation, soit à un basculement. Le Royaume-Uni, pour sa part, est toujours déterminé à appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre et reste attaché à la tenue, en décembre, d'élections libres, régulières et crédibles en République démocratique du Congo.

Nous nous félicitons des progrès accomplis au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis la signature de l'Accord-cadre. Je tiens à mettre l'accent sur la participation accrue des femmes et sur l'engagement d'intensifier la coopération régionale et internationale aux fins de promouvoir la paix et la sécurité. Néanmoins, nous sommes préoccupés par le fait que la mise en œuvre de certains éléments clefs, dont le rapatriement des combattants étrangers, ne progresse pas. À l'instar de l'Ambassadeur du Congo, nous saluons les efforts visant à revitaliser l'Accord-cadre, et nous exhortons tous ses signataires à l'appliquer intégralement. Nous sommes très favorables à ce que le Représentant spécial du Secrétaire général a déclaré s'agissant des questions judiciaires.

Nous sommes également préoccupés par l'intensification constante de la violence en République démocratique du Congo, en particulier dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, du Tanganyika, de l'Ituri et du Kasai. Les conséquences de cette instabilité ont été véritablement dévastatrices. Au total, 4,5 millions de Congolais ont fui leurs foyers et leurs communautés. On compte davantage de personnes déplacées en République démocratique du Congo que dans tout autre pays d'Afrique, et plus de 13,1 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire et de protection. C'est pourquoi nous relayons les appels lancés au sein du Conseil pour que, dans les mois à venir, les acteurs régionaux

s'unissent dans l'intérêt de la stabilité. Je souscris à ce que l'Ambassadeur de la France a déclaré s'agissant de l'importance de cette coopération régionale.

Pour terminer, je voudrais aborder la question des élections. Des élections crédibles et constitutionnelles sont le seul moyen de mettre fin à la crise politique et d'instaurer la stabilité en République démocratique du Congo, et nous exhortons les signataires de l'Accord-cadre à faire en sorte que des élections pacifiques et crédibles puissent avoir lieu en décembre. Cela signifie que le calendrier électoral doit être respecté, que les principaux jalons doivent être atteints et que les mesures de confiance prévues dans l'accord de décembre 2016 doivent être pleinement mises en œuvre. Notamment, il est impératif de libérer les prisonniers politiques, d'élargir l'espace politique et d'autoriser les manifestations pacifiques. Cette région revêt une importance pour nos intérêts à tous. Le Royaume-Uni s'engage à travailler de concert avec ses partenaires pour que des progrès soient enregistrés.

J'ai d'autres observations à faire concernant d'autres facettes de la région et de l'Accord-cadre, mais je les livrerai durant les consultations.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, de son exposé détaillé. Nous avons également pris bonne note de la déclaration de M. Raymond Balé, Représentant permanent de la République du Congo et représentant de la présidence du Mécanisme régional de suivi.

Nous partageons l'opinion de nos collègues qui ont souligné que l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région est la pierre angulaire qui permettra d'instaurer la stabilité dans la région des Grands Lacs. Nous plaidons pour que soient honorés intégralement tous les engagements pris par tous les signataires de ce document toujours pertinent, notamment le respect de la souveraineté, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays et le renforcement des mesures de confiance entre les pays de la sous-région.

À cet égard, nous sommes favorables à un prompt lancement des activités du Mécanisme conjoint de suivi mis en place par le Kenya, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et la Tanzanie pour lutter contre les Forces démocratiques alliées. Le fait que le Mécanisme régional de suivi, qui rassemble les pays

de la région, organise des réunions régulières est une évolution positive qui témoigne d'une structure robuste, à même d'agir indépendamment et sans être téléguidée.

Nous nous devons de noter que, cinq ans après la signature de l'Accord-cadre, ses dispositions militaires sont encore loin d'être mises en œuvre. Nous saluons les efforts du Gouvernement de la République démocratique du Congo, qui reste déterminé à lutter contre les bandes criminelles et à stabiliser la situation. Nous appuyons une coopération pleine et entière entre Kinshasa et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo dans ce domaine. Toutefois, les groupes armés continuent d'être actifs dans le pays, ainsi que dans l'ensemble de la région. Du fait de leurs activités, les conflits interethniques perdurent, le trafic d'armes fait florès et la situation humanitaire empire. Il est clair qu'une solution militaire ne peut à elle toute seule régler ce conflit. Des mesures globales sont requises pour éliminer les causes profondes, notamment la consolidation de l'autorité de l'État et le rétablissement des institutions sociales dans les territoires repris aux rebelles.

Nous sommes préoccupés par la situation relative au rapatriement, en République démocratique du Congo, de plusieurs centaines d'ex-combattants du Mouvement du 23 mars (M23) présents en Ouganda et au Rwanda. Bien entendu, les contacts en cours entre les autorités congolaises et les chefs du M23 sont une bonne nouvelle, mais l'absence de progrès dans ce domaine a déjà poussé à la récurrence des ex-combattants du M23 qui ont infiltré la République démocratique du Congo depuis l'Ouganda. À cet égard, nous ne pouvons qu'être préoccupés par la poursuite des accusations mutuelles, notamment s'agissant de l'appui aux combattants et du recrutement de réfugiés dans leurs rangs. Nous pensons que les pays concernés doivent faire preuve de la plus grande retenue et prendre des mesures en faveur d'une désescalade de la violence, y compris en recourant au Mécanisme conjoint de vérification élargi prévu à l'Accord-cadre.

Autre question épineuse pour l'Accord-cadre : des partisans de l'ancien Vice-Président sud-soudanais, Riek Machar, sont présents sur le territoire de la République démocratique du Congo. Nous prenons bonne note des progrès accomplis sur ce point et demandons à M. Djinnit et à la Représentante spéciale Leila Zerrougui de coopérer autant que possible pour faire en sorte que les dispositions pertinentes de la résolution 2348 (2017) soient mises en œuvre. Nous prenons note du rôle de l'Envoyé spécial à l'appui de la coopération dans

la région, en particulier avec les investisseurs privés, en vue de générer un élan en faveur de la coopération économique entre les pays de la région et de renforcer la paix et la confiance entre eux.

De nombreux pays de la région déploient des efforts actifs pour édifier ou réformer leurs institutions démocratiques. Certains sont entrés dans une période postélectorale cruciale. Nous estimons que toute solution politique nationale dans ces pays doit promouvoir la stabilité à long terme si elle est réalisée et acceptée par les participants au processus politique. Nous estimons que l'imposition de solutions, et encore plus les tentatives d'interpréter de manière subjective les accords conclus, sont inacceptables.

À notre sens, la responsabilité de la normalisation de la situation en République démocratique du Congo incombe au peuple congolais lui-même. À cet égard, une aide extérieure constructive peut jouer un rôle positif. Ce qui est surtout nécessaire, ce sont les efforts de médiation énergiques et robustes d'organisations régionales telles que l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, en coordination avec l'ONU.

M. Zhang Dianbin (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine tient à remercier de leurs exposés M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, et l'Ambassadeur Raymond Balé. Elle salue les efforts entrepris par l'Envoyé spécial en faveur de la paix et de la stabilité dans la région des Grands Lacs et continuera d'appuyer activement son action.

Récemment, grâce aux efforts conjoints de la communauté internationale et des pays de la région, le processus de paix au Soudan du Sud a été revitalisé et des progrès sont réalisés dans les préparatifs des élections en République démocratique du Congo et du dialogue national au Burundi. Tout ceci témoigne d'une amélioration de la situation politique dans la région des Grands Lacs. Cependant, la paix et la stabilité restent fragiles. En particulier, les activités envahissantes des groupes armés illégaux, les tensions communautaires et l'insuffisance de développement socioéconomique compromettent gravement la paix et le développement dans la région.

La région des Grands Lacs est située au cœur du continent africain. Le maintien de la paix et de la stabilité dans cette région a une incidence directe sur la paix et la stabilité sur l'ensemble du continent et exige de la

part de la communauté internationale un appui et une assistance robustes. Premièrement, il faut respecter les dirigeants des pays et des organisations de la région. La Chine a toujours préconisé des solutions africaines aux problèmes africains, et elle respecte la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des pays concernés. La Chine respecte également le rôle directeur que jouent les organisations régionales en matière de médiation. Mon pays appuie le rôle prépondérant que jouent les organisations régionales et sous-régionales – notamment l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe – dans le cadre des processus de médiation, et il encourage les pays de la région à continuer d'appliquer l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. La Chine espère que la communauté internationale et les pays et organisations de la région renforceront leur coopération afin de rechercher ensemble des solutions politiques aux problèmes qui se présentent.

Deuxièmement, il faut appuyer le renforcement des capacités des pays de la région dans le domaine de la sécurité. La communauté internationale doit augmenter son aide au renforcement des capacités des pays de la région des Grands Lacs dans les domaines de la paix et de la sécurité, et elle doit aider les pays concernés à assumer aussitôt que possible la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité intérieures qui leur incombe. La Chine accueille avec satisfaction la coopération entre les pays de la région des Grands Lacs face à la menace que posent les groupes armés, et elle encourage ces pays à mettre en œuvre la Déclaration de Nairobi et à promouvoir le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

La Chine espère que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, conformément au mandat que lui a confié le Conseil, renforcera sa coordination avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo afin de jouer un rôle actif dans la lutte contre les groupes armés dans le cadre des efforts de maintien de la paix et de la stabilité.

Troisièmement, les causes profondes des conflits régionaux doivent être éliminées. La pauvreté et l'insuffisance de développement sont les causes principales de l'instabilité dans la région. La communauté internationale doit honorer en temps voulu ses engagements en matière d'assistance et accroître l'aide humanitaire.

Dans le même temps, il importe d'augmenter l'assistance et d'investir dans les infrastructures de ces pays, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, du commerce et de la connectivité.

Il faut s'employer à promouvoir le développement socioéconomique des pays de la région et rechercher des solutions efficaces aux problèmes du chômage des jeunes et des réfugiés. La Chine appuie le processus de paix dans la région des Grands Lacs et participe activement aux opérations de maintien de la paix pertinentes des Nations Unies dans la région. La Chine fournit aux pays de la région un appui dans les domaines des infrastructures, de l'agriculture, du développement durable des ressources et de l'énergie, et elle joue un rôle actif et positif dans l'aide aux pays de la région en vue de renforcer leurs capacités en matière de développement autonome et d'améliorer les moyens de subsistance de leurs populations. Nous sommes prêts, en collaboration avec le reste de la communauté internationale, à continuer de jouer un rôle constructif en faveur de la paix, de la stabilité et du développement dans la région.

M. Tanoh-Boutchoué (Côte d'Ivoire) : La délégation ivoirienne remercie M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, et l'Ambassadeur Raymond Serge Balé, Représentant permanent de la République du Congo, pays Président du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, pour leurs exposés actualisés sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Ces trois derniers mois, le Conseil a débattu à maintes occasions de la situation dans la région des Grands Lacs, en abordant des questions spécifiques à certains pays de cette région. La présentation d'aujourd'hui nous donne une vision globale de la situation au regard des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé à Addis-Abeba le 24 février 2013.

En dépit de ces progrès, force est de constater que les perspectives de paix et de sécurité durables dans la région des Grands Lacs continuent de se heurter à des défis sécuritaires, politiques et humanitaires. À cet égard, la Côte d'Ivoire salue les actions combinées des États signataires de l'Accord-cadre, ainsi que des organisations internationales telles que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté de

développement de l'Afrique australe et la Communauté d'Afrique de l'Est, en synergie avec l'Union africaine et l'ONU, en vue d'apporter des réponses appropriées aux défis sécuritaires, politiques et humanitaires dans la région.

Mon pays invite par ailleurs l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Djinnit, à poursuivre ses efforts en vue de la mise en œuvre effective de l'Accord-cadre, et soutient les priorités définies conjointement par les dirigeants des pays signataires de l'Accord et le Secrétaire général, dans la perspective de l'application du paragraphe 24 de la résolution 2389 (2017).

Au regard de la persistance des tensions dans certains pays de la région, la Côte d'Ivoire encourage toutes les parties prenantes aux processus et dialogues politiques à s'impliquer davantage afin de parvenir à une résolution définitive et durable des crises qui y ont cours. En République démocratique du Congo, mon pays appelle toutes les parties à la mise en œuvre de l'accord de la Saint-Sylvestre 2016, dans un climat apaisé, en vue de la tenue effective d'élections crédibles le 23 décembre 2018.

S'agissant du Burundi, la Côte d'Ivoire salue les efforts du facilitateur, M. Benjamin Mkapa, en vue de relancer le dialogue politique interburundais, sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Ma délégation salue également la décision prise par les chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est, lors du sommet de l'Organisation tenu le 23 février 2018 en Ouganda, de continuer à soutenir le processus politique burundais. Elle invite par conséquent toutes les parties prenantes burundaises à prendre part à ce processus, qui doit être inclusif et s'inscrire dans l'esprit de l'Accord d'Arusha.

La dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire est particulièrement préoccupante, notamment dans l'est de la République démocratique du Congo, du fait des attaques et de la violence des groupes armés sur les civils et les forces des Nations Unies, des conflits communautaires ainsi que de la persistance des affrontements en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Une des conséquences de cette situation est l'exode massif des populations, qui alimente le flot important de réfugiés et de personnes déplacées, et la crise humanitaire qu'elle suscite dans ces pays, particulièrement en République démocratique du Congo.

Aussi, la délégation ivoirienne se félicite de la volonté renouvelée des Nations Unies, lors de la huitième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre, de neutraliser les groupes armés à travers le renforcement des moyens de la Brigade d'intervention de la Force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, en collaboration avec les autorités congolaises. Elle salue également les efforts déployés par la communauté internationale, les organisations humanitaires, les États voisins et les organisations non gouvernementales locales, en vue d'apporter une assistance humanitaire aux populations dans le besoin, et encourage les donateurs à contribuer au succès de la conférence internationale humanitaire de haut niveau pour la République démocratique du Congo, prévue le 13 avril 2018 à Genève.

L'Accord-cadre d'Addis-Abeba définit les grandes lignes des principales mesures nationales, régionales et internationales requises pour mettre fin aux cycles de violences persistants en République démocratique du Congo et dans la région. Il demeure pour les pays de la région des Grands Lacs, les organisations régionales et la communauté internationale, le cadre de coopération adéquat en vue de s'attaquer, de manière concertée, aux causes structurelles de l'instabilité en République démocratique du Congo et dans cette région. Pour ce faire, la Côte d'Ivoire appelle les Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale à accroître leur appui en vue d'une plus grande efficacité dans la mise en œuvre de cet accord, indispensable pour la paix et la stabilité dans cette partie importante de l'Afrique.

M. Temenov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Envoyé spécial, M. Saïd Djinnit, de son exposé et le félicitons de son dévouement et des efforts inlassables qu'il déploie aux fins de l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région. Nous souhaitons la bienvenue au Représentant permanent de la République du Congo – pays qui préside le Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix et la sécurité –, l'Ambassadeur Raymond Serge Balé, et le remercions également de son exposé.

Le Kazakhstan salue les efforts que continuent de déployer les pays signataires pour mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, qui est essentiel pour parvenir à la stabilité de la région. Nous constatons avec satisfaction que les signataires s'approprient de plus en plus la mise en œuvre de

l'Accord-cadre et s'attellent à la réforme. Dans le même temps, nous sommes préoccupés par la récurrence des conflits et de la violence, ainsi que par la détérioration de la situation humanitaire dans la région.

Les activités déstabilisatrices des groupes armés locaux et étrangers exacerbent les tensions en République démocratique du Congo. Il faut renforcer les capacités des Forces armées de la République démocratique du Congo et les aider à lutter contre les groupes armés, avec l'appui de la Brigade d'intervention de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Il est important aussi de réactiver le Mécanisme régional de suivi de manière à accélérer le rapatriement des combattants qui ont été désarmés en République démocratique du Congo et dans les pays voisins.

Nous saluons les efforts que déploie l'Envoyé spécial pour définir, de concert avec l'Union africaine, la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Union européenne et d'autres partenaires, une approche régionale et internationale coordonnée pour la stabilisation en République démocratique du Congo. À cet égard, nous espérons que la récente réunion des garants, qui a eu lieu à Addis-Abeba du 24 au 26 février, aboutira à des résultats positifs. Les aspirations et la volonté politiques des dirigeants africains sont importantes.

Nous partageons les préoccupations exprimées au sujet de l'absence de progrès dans le dialogue interburundais. Nous demandons à toutes les parties prenantes de s'attacher à mettre en place un dialogue constructif, dans l'esprit de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi, devant conduire à des élections pacifiques, libres et inclusives. C'est pourquoi nous saluons les efforts faits par le facilitateur, l'ancien Président tanzanien, M. Benjamin Mkapa, à cet égard. La communauté internationale doit continuer d'aider la Communauté d'Afrique de l'Est à promouvoir un dialogue inclusif.

Les souffrances endurées par les 11 millions de déplacés dans la région doivent continuer de mobiliser l'attention de la communauté internationale. Nous saluons le travail accompli par l'Envoyé spécial pour trouver des solutions durables et pour coordonner les activités des organisations humanitaires. Les engagements pris par les bailleurs de fonds dans le cadre de ce processus sont cruciaux. Nous espérons qu'à la conférence humanitaire de haut niveau sur la République démocratique du

Congo, qui se tiendra à Genève le 13 avril, des solutions viables seront trouvées pour fournir un appui vital aux millions de réfugiés et de déplacés.

Le respect des droits de l'homme et un système de justice efficace sont également des facteurs de stabilité importants dans les pays en proie à un conflit. À cette fin, la coopération entre les organes judiciaires des pays de la région peut s'avérer un mécanisme efficace pour éliminer l'impunité, et doit donc être encouragée.

L'exploitation illégale des ressources naturelles dans les zones de conflit est devenue une source de revenus pour les groupes armés et les réseaux criminels, et les pays de la région et les partenaires bilatéraux doivent lutter ensemble contre ce problème en mettant en œuvre l'Initiative régionale de la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Nous considérons en outre que l'Accord-cadre pour la paix et la sécurité est un fondement essentiel pour une paix et une stabilité durables en République démocratique du Congo et dans la région. C'est pourquoi nous encourageons tous les signataires à continuer de s'efforcer d'en mettre en œuvre les dispositions afin de remédier aux causes profondes du conflit, notamment en renforçant la coopération régionale et l'intégration économique.

Pour terminer, nous voudrions souligner la nécessité de renforcer le lien entre sécurité et développement, tout en remédiant à la situation qui prévaut actuellement dans la région sur les plans politique, sécuritaire, social et économique. Ces défis requièrent aussi une réponse concertée de la part des partenaires régionaux et internationaux. Nous sommes convaincus que tous les organismes des Nations Unies doivent être unis dans l'action afin de fournir de manière coordonnée une assistance à toute la région.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial et l'Ambassadeur Balé de leurs observations ce matin. Je crois que leurs exposés ont fait ressortir très clairement le caractère imbriqué des défis auxquels la région est confrontée, ainsi que la nécessité d'une démarche intégrée qui s'attaque aux causes profondes du conflit. Nous appuyons pleinement leurs efforts pour renforcer le dialogue régional en vue de promouvoir les initiatives en faveur de la paix et du développement dans la région des Grands Lacs.

Cinq ans après son adoption, l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République

démocratique du Congo et la région demeure utile pour la paix en République démocratique du Congo, pour la stabilité régionale et pour l'action de l'ONU et de la communauté internationale en faveur de la paix dans la région. Il est essentiel que les pays de la région prennent en main et s'approprient l'Accord. Les efforts complémentaires, tel le Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs, ont plus de chances d'être efficaces s'ils s'accompagnent d'un fort leadership national.

Nous appuyons pleinement les efforts régionaux en cours pour mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, grâce notamment à la revitalisation du Mécanisme régional de suivi et à l'engagement actif des présidents de la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs sur les questions relatives à la stabilité régionale et au caractère pacifique des processus électoraux et de transition. En outre, nous saluons l'utilisation du Mécanisme conjoint de vérification élargi, qui a contribué à apaiser les tensions à la suite d'un incident transfrontière en février dans le Nord-Kivu. Ces exemples montrent que le renforcement des espaces de dialogue, de partage de l'information et de transparence dans la région, ainsi que l'accroissement des activités de surveillance conjointes, permettront d'améliorer la confiance mutuelle et la transparence. Cela pourrait aider la région à résoudre des questions clefs qui sont essentielles à l'édification d'une paix pérenne. L'ONU a un rôle important à jouer pour appuyer ces efforts, et nous soutenons pleinement les travaux de l'Envoyé spécial à cet égard.

La situation actuelle en République démocratique du Congo est la question la plus pressante que connaît la région. La gravité de la question humanitaire, la précarité de la situation politique et l'aggravation de l'insécurité sont très préoccupantes et risquent de menacer la stabilité régionale. Nous appuyons pleinement les efforts régionaux visant à régler la situation en République démocratique du Congo. Une coopération étroite entre les acteurs demeure, néanmoins, essentielle. C'est pourquoi nous nous félicitons de la coopération actuelle entre les garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo. Nous appuyons fermement les efforts déployés par la République du Congo, en sa qualité de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de concert avec l'Angola, pour promouvoir le dialogue avec la République démocratique du Congo. En partenariat avec les acteurs régionaux, nous devons tous appuyer la tenue d'élections crédibles, transparentes, inclusives et pacifiques le 23 décembre 2018, avec une

passation démocratique du pouvoir, conformément à la Constitution et à l'accord politique du 31 décembre. Il s'agit là d'un impératif si nous voulons promouvoir la stabilité et la paix en République démocratique du Congo.

Afin de parvenir à une paix et à une stabilité durables dans la région, il est essentiel que la voix des femmes soit entendue. Nous appuyons vigoureusement l'appel lancé par la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en faveur d'un soutien accru à la participation des femmes aux processus de paix et politiques, en particulier dans le contexte des élections. Nous devons faire davantage pour mettre en œuvre les Déclarations de Nairobi et prendre les mesures nécessaires en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réintégration et la réinstallation. Le Réseau de coopération judiciaire pourrait également jouer un rôle utile dans les domaines de l'entraide judiciaire et de la lutte contre l'impunité.

La région des Grands Lacs abrite environ 130 millions de personnes réparties dans cinq pays. Les populations de la région ont souffert de décennies d'instabilité et de conflit. Afin de surmonter les défis qui se posent, il faudra déployer aux niveaux national, régional et international une action concertée qui fasse le lien entre la paix et la sécurité et le développement économique et social. Le rôle de chef de file de la région, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, sera essentiel pour que les populations de la région des Grands Lacs connaissent enfin la paix et le développement durable auxquels elles aspirent.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : D'emblée, je tiens à remercier l'Envoyé spécial Said Djinnit de son exposé très utile et de ses efforts visant à établir le dialogue et la coopération avec les pays de la région des Grands Lacs afin de surmonter les différents défis auxquels ils sont confrontés. Je remercie également de son exposé l'Ambassadeur Balé, de la République du Congo, en sa qualité de représentant de la présidence du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

La région des Grands Lacs est confrontée à de graves difficultés dans les domaines de la sécurité, de la stabilité et du développement, dont les indicateurs se sont détériorés. À cela s'ajoute la propagation des groupes armés qui constituent le principal obstacle à

l'établissement de l'autorité de l'État, menaçant la vie de millions de civils et jouant un rôle dans le pillage des ressources naturelles, ce qui prive les populations de la région d'importantes ressources pour leur développement. La situation humanitaire continue, elle aussi, de se dégrader et suscite de vives inquiétudes, étant donné le grand nombre de réfugiés, de personnes déplacées et de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire. Ces difficultés ne pourront être surmontées que par le biais de la coopération entre les pays de la région, de la responsabilité collective, de la recherche de solutions durables et du renforcement des partenariats régionaux et internationaux, en particulier avec l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Union européenne et la Communauté de développement de l'Afrique australe. La stabilité de la région des Grands Lacs et des pays voisins aura, à n'en pas douter, une incidence positive sur le potentiel de développement, la sécurité et l'amélioration du niveau de vie des populations d'Afrique centrale, en particulier, et du continent africain dans son ensemble, en général. À cet égard, je voudrais formuler des observations sur quatre aspects clefs.

Premièrement, en ce qui concerne l'aspect politique, l'instauration de la sécurité dans l'un quelconque des États de la région est étroitement liée à sa stabilité politique, ce qui suppose, en particulier, le transfert pacifique du pouvoir et la participation durable de tous les segments de la société aux processus politiques. Il ne saurait y avoir de progrès sans l'autonomisation des institutions nationales de ces États, ni la mise en place de cadres politiques avancés et la promotion de la coopération entre les pays de la région, sans oublier la participation de leurs gouvernements aux efforts internationaux déployés par les organisations régionales et internationales. Nous restons préoccupés par la dégradation de la situation humanitaire dans les régions en proie à des tensions politiques. Afin d'améliorer la situation et d'instaurer une paix globale, nous devons accorder la priorité aux points suivants : mettre fin aux conflits dans les pays qui connaissent des tensions politiques; neutraliser les groupes armés illégaux; répondre rapidement aux crises humanitaires résultant des déplacements forcés; et protéger les droits de l'homme et prévenir l'impunité dans la région des Grands Lacs.

Deuxièmement, les missions des Nations Unies dans les pays voisins de la région des Grands Lacs sont les plus importantes du point de leur composante humaine et de leurs budgets annuels. Ces contributions attestent de notre ferme conviction que les opérations

de maintien de la paix ont un rôle vital et crucial à jouer dans le rétablissement de l'autorité de l'État, la réalisation de la paix et de la stabilité et l'allègement des souffrances humanitaires, en particulier dans la région de l'Afrique centrale, qui connaît tant de tourments depuis de nombreuses années. Nous devons nous attaquer aux causes profondes des problèmes qui causent les souffrances humanitaires, notamment au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et au Burundi.

Troisièmement, l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région a été décrit comme l'accord-cadre de l'espoir, lors de sa signature en 2013, et comme un modèle d'instauration de la stabilité. Les populations avaient espéré qu'il serait la pierre angulaire de la stabilité et des progrès dans l'ensemble de la région des Grands Lacs. Malheureusement, alors que l'accord entre dans sa cinquième année, les souffrances humanitaires sont sans précédent et le nombre de réfugiés a explosé, 11 millions de personnes ayant été déplacées de force. À cet égard, nous réaffirmons que les pays de la région doivent s'engager en faveur de cet accord et saluer les efforts inlassables déployés par l'Envoyé spécial à cette fin. Nous souhaitons vivement que les dispositions de l'accord puissent être mises en œuvre afin de venir à bout de tous les obstacles.

Quatrièmement, la regrettable situation en matière de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo a empiré, comme en témoigne l'intensification des violences commises par les groupes armés qui luttent entre eux pour le contrôle des ressources naturelles. Ils ont même attaqué des missions des Nations Unies, comme l'illustre la pire attaque de ce type dans l'histoire de l'ONU, qui a été lancée par les Forces démocratiques alliées contre des Casques bleus tanzaniens le 7 décembre 2017, faisant 15 morts et 53 blessés. Cette situation atteste de la nécessité d'unifier les efforts des Gouvernements d'Afrique centrale pour lutter contre les groupes armés dans la région, limiter leur influence et les éliminer progressivement.

Pour terminer, nous nourrissons l'espoir que la Conférence, qui se tiendra à Genève dans trois jours, contribuera à atténuer la crise humanitaire en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Il s'agira de la toute première conférence humanitaire de bailleurs de fonds pour la République démocratique du Congo, dont l'objectif sera d'alléger les souffrances humanitaires du peuple congolais. En

notre qualité de Président du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, nous avons à cœur de promouvoir le rôle joué par le Comité dans l'instauration de la sécurité et de la stabilité dans le pays en restant en contact permanent avec les États Membres, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et toutes les parties prenantes concernées.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier l'Envoyé spécial Said Djinnit de son exposé et, plus encore, de son important travail. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Raymond Serge Balé, de la République du Congo, de sa déclaration et des efforts qu'il déploie personnellement.

À l'occasion du cinquième anniversaire de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, je voudrais faire trois observations : premièrement, l'Accord-cadre est aussi pertinent aujourd'hui qu'il l'était il y a cinq ans; deuxièmement, l'instabilité politique en République démocratique du Congo et au Burundi représente une menace grave supplémentaire pour la paix et la sécurité dans la région; et troisièmement, nous devons renforcer la coordination avec les pays de la région s'agissant de ces questions.

En ce qui concerne le premier point, à savoir que l'Accord-cadre demeure pertinent, des progrès importants ont été réalisés cinq ans après sa signature, comme d'autres orateurs - notamment nos collègues de la Côte d'Ivoire et de la Guinée équatoriale - l'ont indiqué aujourd'hui. La présence de certains groupes armés étrangers a été réduite. La coopération régionale eu égard aux questions judiciaires et de développement a été renforcée. Des organisations régionales, comme la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), ont été renforcées. Toutefois, des défis importants subsistent.

Les groupes armés poursuivent leurs activités à l'intérieur et à l'extérieur des frontières. Des membres de groupes armés étrangers, notamment le Mouvement du 23 mars et les Forces démocratiques de libération du Rwanda, n'ont pas encore été rapatriés. L'Accord-cadre demeure le cadre politique le plus indiqué pour relever ces défis. Sa pertinence a encore été démontrée après les affrontements frontaliers qui ont éclaté le 13 février entre les forces armées rwandaises et congolaises. Nous nous félicitons de l'enquête menée par le Mécanisme conjoint de vérification élargi de la CIRGL à cet égard.

Nous saluons en outre l'engagement renouvelé des signataires de l'Accord-cadre, exprimé à l'issue de la réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi en octobre dernier.

S'agissant du deuxième point, qui concerne l'instabilité politique dans la région, les problèmes de sécurité dans la région ont évolué et 2018 est une année clef pour la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs. Des élections sont prévues en République démocratique du Congo. Un référendum contesté sur la réforme constitutionnelle est prévu au Burundi. Néanmoins, chaque crise sur le plan politique et de la sécurité dans la région des Grands Lacs a des effets transfrontaliers. La région des Grands Lacs est le théâtre de la plus grave crise de déplacements de populations en Afrique. Bien évidemment, c'est aux gouvernements qu'incombe au premier chef la responsabilité de veiller à ce que leurs populations ne souffrent pas. Nous demandons aux Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Burundi de respecter les droits de l'homme fondamentaux et d'ouvrir un espace politique pour permettre la participation pleine et entière des partis politiques pacifiques, de la société civile et des médias, car c'est ce qui permet de garantir des processus politiques pacifiques, inclusifs et crédibles et la stabilité nationale et régionale. Une participation digne de ce nom des femmes est essentielle pour atteindre cet objectif. Nous nous félicitons de ce que vient de dire l'Envoyé spécial s'agissant de ses ambitions d'associer les femmes aux processus politiques à tous les niveaux.

Quant à ma troisième remarque, relative à l'importance de la coordination régionale, nous parlons souvent de solutions africaines aux problèmes africains, comme notre collègue chinois vient précisément de le faire. Nous convenons que ce n'est que grâce à des efforts collectifs et pris en main par les régions concernées que l'on pourra apporter des solutions durables aux problèmes régionaux. L'Accord-cadre demeure un outil important pour élaborer de telles solutions. Il a pour objectif de s'attaquer aux causes profondes des conflits afin de mettre un terme aux cycles récurrents de violence. Nous nous félicitons du rôle que l'Union africaine, la CIRGL et la Communauté de développement de l'Afrique australe ont joué dans le renforcement de la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Nous sommes fermement convaincus qu'elles jouent un rôle important pour atténuer les difficultés en matière de sécurité dans la région, qui ne cessent d'évoluer. Nous appuyons fermement l'Envoyé spécial, qui entend user de ses bons offices à l'appui de ces efforts en priorité.

Pour terminer, comme le dit le proverbe, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Cela s'applique également à l'Accord-cadre. Des défis subsistent, mais avec de l'engagement et en déployant les efforts nécessaires, il est possible de renforcer sa mise en œuvre. Mettons tout en œuvre pour atteindre cet objectif avant le prochain anniversaire de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Le renforcement de la paix, de la sécurité et de la coopération revêt une importance cruciale pour les populations de la région des Grands Lacs.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie se félicite de l'exposé de M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, et le remercie de son travail. Nous nous félicitons également de l'exposé présenté par le Représentant permanent de la République du Congo, l'Ambassadeur Raymond Serge Balé, en sa qualité représentant du Président du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

En dépit de la situation très conflictuelle qui règne dans cette région, la Bolivie est optimiste quant aux efforts déployés par les partenaires régionaux et internationaux pour promouvoir un appui soutenu et concerté à la mise en œuvre des accords qui ont été conclus. L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région a été signé le 24 février 2013. Cet accord, qui a marqué un jalon au niveau régional, appuie les mesures prises à l'échelle nationale, régionale et internationale et a pour objectif principal de mettre un terme à la violence grâce à la coopération entre les pays signataires en vue d'instaurer durablement la paix et la stabilité en s'attaquant aux causes profondes des conflits, en resserrant les liens de coopération et en renforçant la confiance entre les pays voisins. À cet égard, nous appelons les pays signataires de la Déclaration de Nairobi à continuer d'œuvrer en faveur de la paix et à promouvoir la pleine mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

La Bolivie appuie les initiatives politiques et les recommandations figurant dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/209) sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, qui visent notamment à améliorer les plans de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de

réinstallation et de réintégration des différents groupes insurgés, tant congolais qu'étrangers, qui opèrent en République démocratique du Congo et dans d'autres pays de la région.

Dans la résolution 2389 (2017) relative à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, tous les membres du Conseil de sécurité ont réaffirmé leur appui à cette initiative régionale en soulignant que les principes de non-ingérence, de bon voisinage et de coopération régionale devaient être pleinement respectés. Par ailleurs, cette résolution souligne qu'il est primordial de lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, car elle figure « parmi les principaux facteurs venant alimenter et exacerber les conflits dans la région des Grands Lacs ».

Cette région, qui est l'une des plus riches en ressources naturelles, vit malheureusement une réalité quasi-imposée. Les grandes multinationales et les consortiums internationaux actifs dans cette zone sont devenus un facteur qui contribue à l'affaiblissement de la capacité des États s'agissant de l'utilisation et de l'exploitation de leurs richesses, au moyen de mécanismes néo-coloniaux néfastes. La promotion de l'achat de diamants, du cuivre, du cobalt et du coltan, entre autres ressources exploitées illégalement par des groupes armés, alimente la guerre en donnant à ces groupes les moyens de mener des conflits qui semblent s'éterniser. En effet, les activités des groupes armés dans la région, tels que les Forces démocratiques de libération du Rwanda, les Forces démocratiques alliées, l'Armée de résistance du Seigneur, les anti-balaka ou l'ex-Séléka, les groupes Maï-Maï et d'autres groupes qui viennent participer aux affrontements interethniques et intercommunautaires dans différentes zones de la région font peser en permanence une menace sur la consolidation de la sécurité, de la paix et de la stabilité.

La Bolivie voudrait exprimer à nouveau ses préoccupations face au climat de violence et à la détérioration des conditions de sécurité en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Nous sommes également préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire dans la région, qui exacerbe les conflits, avec des millions de déplacés et de réfugiés, qui représentent la population la plus vulnérable. Les questions fondamentales qui doivent être réglées concernent le climat d'insécurité dans la région, l'impasse politique actuelle et l'incertitude persistante s'agissant des calendriers électoraux.

Pour terminer, consciente de la complexité des défis qu'il faut relever pour instaurer une paix stable et définitive dans certains pays du monde, la Bolivie estime qu'il est essentiel de consolider les mécanismes qui contribuent au renforcement de la confiance en concluant des alliances stratégiques, en renforçant le dialogue et en coopérant étroitement avec les partenaires régionaux et sous-régionaux. L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région est un bon exemple qu'il faut reproduire en encourageant toutes les initiatives qui favorisent avant tout la prévention des conflits, et bien entendu, la consolidation de la paix.

M. Radomski (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier l'Envoyé spécial, M. Said Djinnit, ainsi que l'Ambassadeur Serge Balé, du Congo de leurs exposés très instructifs.

Je voudrais tout d'abord mettre l'accent sur la situation politique et sécuritaire que connaît actuellement la région des Grands Lacs, étant donné qu'elle a des répercussions énormes sur les importants déplacements de population, ainsi que des retombées directes sur la situation humanitaire des populations sur le terrain. Les conditions préalables à la stabilisation de l'ensemble de la région sont bien connues. Il s'agit notamment de mener des processus électoraux fiables qui renforcent la confiance des citoyens dans les autorités, de rétablir l'état de droit et de respecter les droits de l'homme et la bonne gouvernance, étant donné que, malgré tous les efforts déployés à ce jour, le nombre de violations graves dans ces domaines ne cesse d'augmenter.

Les tensions autour des processus politiques en République démocratique du Congo et au Burundi, ainsi qu'au Soudan du Sud et en République centrafricaine, restent d'importants obstacles à la stabilité dans la région. La situation politique en République démocratique du Congo est d'une importance stratégique. La mise en œuvre des mesures de confiance et la garantie d'un processus électoral pacifique par le Gouvernement de la République démocratique du Congo sont essentielles pour la stabilité de la région de l'Afrique centrale. De plus, il importe de traiter des problèmes transfrontaliers liés à la partie orientale de la République démocratique du Congo pour remédier aux causes profondes du conflit dans la région. Lutter contre les activités transfrontalières illégales est une condition essentielle pour limiter les activités destructrices des groupes armés et pour parvenir à soumettre les combattants au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Nous sommes préoccupés par l'augmentation notable observée récemment du nombre de réfugiés et de personnes déplacées, étant donné qu'il existe un lien évident entre les déplacements forcés et l'instabilité dans la région. Nous estimons également qu'une plus grande attention doit être accordée à la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo, au Burundi, au Soudan du Sud et en République centrafricaine. Une réponse internationale effective est nécessaire pour mettre fin à la violence et aux violations des droits de l'homme et aux atteintes à ces droits, en particulier dans le cas des attaques qui prennent pour cible des femmes et des enfants.

Nous apprécions les efforts visant à mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Toutefois, davantage d'efforts doivent encore être déployés à cet égard. La mise en œuvre intégrale de l'Accord-cadre est dans l'intérêt de tous les États signataires. Ils doivent intensifier leur engagement et faire en sorte que les résultats obtenus dans ce domaine ne soient pas réduits à néant. Nous ne devons pas oublier que les conflits dans différentes parties de la région ont diverses causes. Davantage d'efforts doivent être déployés en faveur de la diplomatie préventive et de la promotion de bonnes pratiques. La communauté internationale doit prouver que son intérêt pour la situation sur le terrain est constant.

Mme French (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Balé et l'Envoyé spécial Djinnit de leurs exposés et de leur travail visant à promouvoir les engagements pris en vertu de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Il y a un peu plus d'un mois, les États-Unis ont eu le plaisir de s'associer aux autres donateurs, aux signataires et aux garants de l'Accord-cadre à Addis-Abeba à l'occasion du cinquième anniversaire de cet accord. Cette instance s'est révélée être une occasion utile de faire le bilan des réalisations accomplies au titre de l'Accord-cadre, d'examiner les éléments de l'Accord qui n'étaient toujours pas respectés et de réfléchir aux façons de rendre le mécanisme de l'Accord-cadre plus efficace et de le faire fonctionner dans le cadre des organisations régionales existantes. Les signataires de l'Accord-cadre ont compris qu'il existait des liens intrinsèques entre la paix, le développement et la sécurité en République démocratique du Congo, ainsi que des perspectives de stabilité à long terme dans l'ensemble de la région.

Ce thème est également abordé dans le récent rapport du Secrétaire général sur la région des Grands lacs (voir S/2018/209). Il y souligne que les incertitudes entourant la situation politique en République démocratique du Congo sont aggravées par la persistance des activités des groupes armés sur le territoire. Toutefois, nous pensons que ce n'est pas tout. L'impasse politique résultant du report des élections a exacerbé les tensions et sapé l'autorité de l'État qui était déjà faible, voire inexistante, et risque d'entraîner une recrudescence de la violence et des troubles, car elle fournit un espace pour que les groupes armés et d'autres acteurs malveillants poursuivent leurs activités. Nous exhortons l'Envoyé spécial à faire en sorte que les élections aient lieu et que l'accord du 31 décembre 2016 soit pleinement mis en œuvre.

Nous convenons que nous devons continuer d'exhorter à agir contre les groupes armés opérant dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous ne pouvons pas prétendre qu'il est possible de régler ces problèmes sans mettre pleinement en œuvre l'accord du 31 décembre, les dispositions électorales prévues dans la Constitution de la République démocratique du Congo et le calendrier électoral.

La République démocratique du Congo doit organiser en décembre des élections crédibles et sans exclusive qui aboutissent à une passation de pouvoir démocratique et pacifique. Aucun nouveau retard ne sera toléré. Nous avons été particulièrement encouragés à Addis-Abeba de voir que l'importance de l'élection en République démocratique du Congo pour la stabilité régionale faisait consensus. Le leadership solide et constant de l'Union africaine, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs sera essentiel à l'approche des élections afin de veiller à ce que les préparatifs continuent d'aller de l'avant et que les éventuels fauteurs de troubles aient à répondre de leurs actes.

Bien que nous restions concentrés sur la République démocratique du Congo pendant cette période critique, nous ne devons pas perdre de vue les autres menaces à la paix et à la sécurité dans la région des Grands Lacs. À cet égard, nous sommes particulièrement préoccupés par le référendum constitutionnel prévu le 17 mai au Burundi. Nous avons déjà reçu de nombreuses informations faisant état de violence, d'intimidation et de harcèlement à l'encontre de ceux qui sont considérés comme des opposants au référendum. Nous craignons que le référendum n'exacerbe les tensions

politiques au Burundi et que le processus concernant les propositions d'amendements constitutionnels n'ait pas été mené de manière transparente et sans exclusive. Le non-respect de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha risque de déstabiliser encore le Burundi et d'avoir des répercussions imprévisibles tant sur le pays que sur la région.

Comme cela est le cas pour la République démocratique du Congo, la région a un rôle important à jouer dans la promotion de la stabilité au Burundi. Nous exhortons les acteurs régionaux à intensifier leurs efforts en vue de promouvoir le dialogue et de mettre fin à l'impasse politique de longue date au Burundi. Le rôle de l'Envoyé spécial, M. Djinnit, sera essentiel pour renforcer et appuyer les mécanismes régionaux faisant progresser la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs alors que la République démocratique du Congo et le Burundi traversent cette période très importante. Nous l'engageons vivement à continuer de dialoguer avec les principales parties prenantes dans la région et à nous informer de toute mesure supplémentaire nécessaire pour faire avancer sa mission.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Nous tenons à remercier M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, de la présentation du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2018/209). Nous remercions également l'Ambassadeur Raymond Serge Balé des informations qu'il nous a communiquées sur le Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

Le Pérou reconnaît les efforts et l'engagement des pays signataires en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord-cadre, ainsi que le rôle important que jouent les pays garants, et exprime son appui aux efforts en cours.

Nous soulignons l'importance de la démarche régionale pour répondre à la situation complexe et instable dans la région des Grands Lacs. Nous considérons que les efforts déployés par les diverses parties face aux défis qui leur sont communs doivent rester cohérents pour être complémentaires et susciter ainsi une coopération plus efficace au profit de tous. Nous appuyons donc les processus de dialogue politique et d'entente mutuelle dans la région. Nous pensons qu'ils sont nécessaires pour affronter les défis en matière de sécurité,

d'aide humanitaire, de défense des droits de l'homme et de promotion du développement durable, en définitive, pour parvenir à une paix durable dans la région.

Plus précisément, nous souhaitons réitérer la nécessité de respecter le calendrier électoral en République démocratique du Congo et de continuer d'avancer dans le processus de dialogue interburundais sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est. Nous estimons qu'il est approprié que ces processus soient menés sans exclusive, dans la perspective de renforcer les institutions et les mécanismes d'établissement des responsabilités, en appelant à une large participation de la population, en particulier des femmes et des jeunes attachés à la pérennisation de la paix et au développement de leurs pays respectifs.

Nous nous devons également de faire part de notre préoccupation au sujet de la situation humanitaire

dans la région des Grands Lacs. La violence et l'insécurité dues aux groupes armés en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud, en République centrafricaine et au Burundi se sont traduites par plus de 11 millions de personnes déplacées en situation de vulnérabilité, qu'il importe de protéger. Nous tenons à souligner l'importance de protéger à titre prioritaire les femmes et les enfants.

Le Pérou appuie les priorités immédiates recensées dans le rapport, qui impliquent des initiatives visant à promouvoir la paix, y compris une action énergique contre les groupes armés, ainsi que des efforts urgents de coordination pour riposter contre la crise humanitaire et une lutte résolue contre l'impunité.

La séance est levée à 12 h 40.